

de la lettre du  
22 septembre 1977

Annexe n° 5

## Règlement

### du Ministre de la Culture et des Arts

du 14 octobre 1976

sur les déclarations d'origine  
de biens culturels mis en vente

/J.O. du Ministère de la Culture et des Arts, n° 2, texte 26/

En vertu de l'article 546 § 1 de la Loi du 23 avril 1964 - Code civil /J. des Lois, n° 16, texte 93/ il est statué ce qui suit :

- § 1. 1. Les musées, l'entreprise d'Etat "DESA - Oeuvres d'art et antiquités" et autres entreprises exerçant le commerce d'oeuvres d'art et d'objets d'une valeur historique, scientifique ou artistique, en achetant des personnes physiques des biens dont la valeur dépasse 3.000 zlotys ont le devoir de demander au vendeur /appelé par la suite "propriétaire"/ des déclarations sur l'origine des objets mis en vente selon le formulaire joint comme annexe au présent Règlement.
2. La signature sous la déclaration doit être - après avoir été vérifiée avec les données personnelles de la carte d'identité - confirmée par l'acheteur, par une institution de droit public ou par un office de notaire.
- § 2. Indépendamment de la déclaration visée par le § 1 section 1, l'acheteur a le droit de demander au propriétaire de lui fournir des données supplémentaires ou de présenter des documents sur le titre de la propriété du bien culturel /par exemple une décision du tribunal sur l'acquisition des droits à l'héritage/.
- § 3. L'obligation des déclarations visées par le § 2 ne se rapporte pas aux biens culturels ethnologiques achetés directement au propriétaire.
- § 4. Les dispositions des § 1 - 3 se rapportent aussi aux ventes par commission. La signature mentionnée dans le § 1 section 2 doit être alors confirmée par le commis.

§ 5. Est abrogé le § 17 du Règlement de la Commission d'achats d'oeuvres d'art pour les musées joint comme annexe au Règlement n° 7 du Ministre de la Culture et des Arts du 30 janvier 1959 concernant l'institution de la Commission d'achats.

§ 6. L'Arrêté entre en vigueur 30 jours après promulgation.

Annexe au Règlement n° 42  
du Ministre de la Culture et  
des Arts du 14 octobre 1976

DÉCLARATION

Je, soussigné .....  
/nom et prénom/

déclare que le bien culturel suivant : .....  
/objet, auteur, autres traits caractéristiques pour l'identification du bien culturel/

répondant au reçu n° ..... du .....  
délivré par .....  
/nom du musée ou de l'entreprise/

est ma propriété exclusive depuis l'année .....  
et a été acquise par la voie de .....  
/titre de propriété du bien culturel/

.....  
/nom du propriétaire précédent/

Confirmation de la signature ..... /signature du propriétaire/  
et des données personnelles .....  
conformes à la carte d'identité. ....  
/adresse/

Carte d'identité n° .....  
délivrée par .....  
/le Bureau/

le .....  
/date/